

RAPPORT N° 314 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 18 DECEMBRE 2021

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 11 au 18 décembre 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans différentes localités du pays dont un responsable du parti CNL (Congrès national pour la liberté) qui est décédé à la Clinique Prince Louis Rwagasore à la suite d'actes horribles de torture subis au SNR (Service National de renseignement).

Le rapport déplore également le cas de cinq (5) personnes qui ont été victimes d'atteintes à leur intégrité physique dont quatre membres d'une même famille blessés dans une explosion à la grenade en province de Rumonge ainsi que trois (3) militants du CNL qui ont été arbitrairement arrêtés.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la nuit de mardi 14 décembre 2021, une femme âgée de 80 ans connue sous le nom de Félicité Ndudo a succombé à ses blessures après avoir été lapidée dans l'après-midi du même jour par une population enragée sur la colline de Nyabikaranga de la zone de Kabuye, en commune et province de Kayanza (nord du Burundi).

Selon des témoins, Félicité Ndudo a été attaquée à coups de pierres par une foule de gens qui l'accusaient de sorcellerie après qu'elle ait été trouvée au domicile de son voisin prénommé Jean Marie avec un sachet contenant quelques objets qu'ils ont pris comme des grigris.

D'après les mêmes sources, la police et l'administration locale sont intervenues tardivement et ont retrouvé la victime dans un précipice recouverte de pierres et

mottes de terre avant de l'évacuer à une structure de santé proche où elle est morte quelques heures plus tard.

SOS-Torture Burundi regrette la recrudescence de cas d'assassinats liés à la sorcellerie où la vie de paisibles citoyens est régulièrement fauchée dans l'impunité totale des présumés auteurs qui ne sont pourtant pas difficiles d'identifier. Elle en appelle aux autorités burundaises à se pencher de façon sérieuse sur le phénomène de la criminalité liée aux croyances superstitieuses en la sorcellerie et à engager des enquêtes judiciaires indépendantes et impartiales afin de découvrir les auteurs et les traduire en justice.

- Dans l'après-midi de mercredi 15 novembre 2021, Augustin Matata, trésorier du parti CNL (Congrès national pour la liberté) en commune d'Isale de la province de Bujumbura (ouest du Burundi), est décédé à la Clinique Prince Louis Rwagasore des suites d'actes atroces de torture subis au SNR (Service national de renseignement), après avoir été hospitalisé dès la semaine passée au même hôpital situé dans la ville de Bujumbura. Un mois avant sa mort, soit le 16 novembre 2021, il avait été violemment enlevé et torturé sur la 6^{ème} transversale de la colline et zone de Buringa, en commune et province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) par l'OPC1 Venant Miburo, le responsable provincial du SNR à Bubanza, accompagné de policiers, et avait été embarqué manu militari à bord d'un véhicule double cabine de couleur blanche immatriculé E0540A du SNR vers une destination inconnue.

Selon des sources en provenance de sa famille, les proches d'Augustin Matata n'ont pas été autorisés à lui rendre visite durant toute la durée de son hospitalisation où il était dans le coma et sa chambre d'hôpital était farouchement gardée par des policiers. Par ailleurs, à part que le SNR a refusé à la famille de la victime l'accès à la dépouille mortelle, elle n'avait été informée ni du lieu de sa détention ni des infractions qui étaient à sa charge.

SOS-Torture Burundi déplore les cas d'enlèvements opérés par certains agents des forces de l'ordre, en l'occurrence ceux du SNR qui semblent être au-dessus de la loi, qui sont souvent suivis de disparitions forcées et parfois d'assassinats des victimes à la suite de séances d'une torture atroce. Elle demande l'ouverture d'une enquête immédiate pour identifier les auteurs de ces actes de torture ayant entraîné la mort en vue de les traduire devant la justice.

SOS-Torture/Burundi dénonce par ailleurs une impunité des membres des corps de défense et de sécurité devenue endémique, ce qui contribue à entretenir moult bavures au sein de ces institutions devenues plus des instruments de répression du pouvoir en place au Burundi que des instruments au service de la sécurité des citoyens.

- Dans la nuit de vendredi 17 décembre 2021 vers 21 h 30 min, une femme connue sous le nom de Jeanine Kabagabirwa et sa fillette dont le nom n'est pas encore révélé ont été assassinées à la machette par des malfaiteurs non identifiés sur la colline de Muzingi de la zone de Gisanze, en commune de Gashoho de la province de Muyinga (nord-est du Burundi).

Selon des sources locales, les bourreaux ont trouvé les deux victimes dans leur maison et les ont égorgées avant de prendre la fuite. Le mobile du double meurtre et ses auteurs restent à élucider.

2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la soirée de dimanche 12 décembre 2021, quatre membres d'une même famille, à savoir Suzanne Bapfumukeko (âgée d'une soixantaine d'années), ses deux filles Clairia Kezimana (9 ans) et Ayisetu Nshimirimana (13 ans) et Emmanuel Ndayisenga (25 ans), ont été blessés dans une attaque à la grenade perpétrée par des malfaiteurs non identifiés sur la colline et zone de Gatete, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, Suzanne Bapfumukeko et Ayisetu Nshimirimana grièvement blessées ont été transférées à l'un des hôpitaux de la capitale économique Bujumbura tandis que deux autres personnes, Emmanuel Ndayisenga et Clairia Kezimana, sont soignées à l'hôpital de Rumonge. Les auteurs et le mobile de l'attaque demeurent inconnus.

- Dans la matinée de lundi 13 décembre 2021, Jean Paul Nshimirimana, juge du Tribunal de grande instance de Bujumbura ayant son siège dans la commune de Kabezi, en province de Bujumbura (ouest du Burundi), a été battu et maltraité par des policiers affectés à la zone de Kanyosha, en mairie de Bujumbura, au moment où il se rendait en commune de Mubimbi pour vérifier l'état de mise en exécution des jugements rendus.

Selon des sources locales, les policiers lui ont exigé de leur montrer ses pièces d'identité et il leur a montré sa carte de service. C'est alors qu'ils lui ont infligé des coups sans aucun motif avant de l'incarcérer pendant au moins une heure.

3. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Dans l'après-midi de samedi 11 décembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès national pour la liberté) dans la commune de Kayogoro, en province de Makamba (sud du Burundi), a été arrêté par des policiers en complicité avec des Imbonerakure et l'ont conduit manu militari au cachot du commissariat communal de police dans cette commune. Les mobiles de son arrestation arbitraire n'ont pas été révélés.
- En date du 12 décembre 2021, un représentant du parti CNL sur la colline de Ruveri, en commune Kinyinya de la province de Ruyigi (est du Burundi), connu sous le nom d'Emmanuel Bucingeza a été arbitrairement arrêté par des membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, sous prétexte qu'il portait un Tee-shirt de son parti alors que ceux qui l'ont arrêté portaient également l'uniforme de leur parti.

- Dans l'après-midi de mercredi 15 décembre 2021 vers 17 heures, Joris Bukeyeneza, un militant du parti CNL et enseignant au Lycée communal de Gatonde de la commune de Nyabikere, en province de Karusi (centre-est du Burundi), a été arbitrairement arrêté par le responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie) dans la commune de Nyabikere.

Selon des témoins, Joris Bukeyeneza a été arrêté alors qu'il rentrait de l'école et, après son arrestation, il a été remis à la police pour détention dans les cachots du commissariat communal de la police à Shombo.

Les mêmes sources révèlent que ce militant du CNL aurait été suspecté de propager de fausses informations sur les réseaux sociaux et sur les médias en exil (Radio publique africaine et Radio Inzamba-Agateka kawe). Il serait notamment suspecté d'avoir accusé certains chefs de services œuvrant dans la commune de Shombo de forcer leur personnel à donner des contributions pour prendre en charge des Imbonerakure faisant des entraînements paramilitaires dans un boisement situé sur la chaîne de montagne appelée Gihinga c'inka.

SOS-Torture/Burundi déplore des cas d'arrestations opérées par des militants du CNDD-FDD n'ayant aucune qualité ni compétence et un regain d'intolérance politique des membres du parti CNDD-FDD contre les militants de partis politiques de l'opposition, en l'occurrence ceux du parti CNL. Elle en appelle à la police et l'administration à faire preuve de neutralité et d'impartialité dans le traitement au même pied d'égalité de tous les membres des partis politiques œuvrant au Burundi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.